

Chronique d'un mercredi sur deux

## HADOPI OU PAS



Bonjour les gens,

Bon, comme vous le savez sans doute si vous nous lisez régulièrement (ou si vous vous tenez même juste un peu au fait de ce qui touche d'au moins un peu près internet), le grand feuilleton tragico-comique qui dure depuis des années déjà et qui devait trouver son épilogue (au moins pour cette saison) il y a deux semaines joue les prolongations.

Depuis le retoquage surprise (mais temporaire) le 9 avril dernier du texte de loi connu sous le nom de Hadopi, par nos élus, la situation a quelque peu évolué.

D'une part, le texte devrait être représenté à compter du 29 avril. Avec un conditionnel de rigueur parce que les péripéties abondent.

D'autre part, parce que le Parlement européen vient (à nouveau, là aussi les rebondissements existent) de revoter un amendement<sup>(1)</sup> qui obligerait à une décision judiciaire avant toute coupure de l'accès pour cause d'utilisation inappropriée.

Le fait que cet amendement ait à nouveau été voté ne veut pas dire qu'il ne disparaîtra pas à nouveau, le conseil de l'Europe ayant la possibilité de le supprimer ou de le modifier. C'est après tout déjà ce qui s'était passé la première fois, suites à, euh, l'amicale pression du gouvernement à nous qu'on a ici en France.

D'autre part encore, un des « gros » arguments mis en avant (« gros » non par la taille en tant que telle, mais plutôt par rapport à la faiblesse des autres « arguments » donnés comme étant en faveur du texte de loi) s'est quelque peu étioilé. Ce « gros » argument, une liste de 10 000 artistes qui auraient été en faveur du texte, s'est révélée contenir un nombre plus que significatif de personnes fictives ou sans rapport direct avec les véritables artistes, voire même des artistes qui ont découvert à l'insu de leur plain gré qu'ils ou elles étaient pour...

D'autre part encore, un nombre non négligeable d'artistes (des vrais, cette fois :-)) qui étaient contre ce texte l'ont finalement fait savoir. Tardivement, mais grâce au retoquage, ça arrive au bout du compte avant l'épilogue de la saison.

C'est donc plus que jamais le moment de rencontrer nos chers élu(e)s, de notre coeur ou pas.

De leur présenter nos arguments, à nous, de l'interprétation qu'on se fait des choses, de notre point de vue.

De penser aussi qu'être contre quelque chose, ce n'est rien si on n'a pas d'alternative à proposer. Parce que c'est vrai que des artistes souffrent de la situation actuelle. Pas tous les artistes, et pas seulement du téléchargement illégal, mais certains au moins, en partie.

De penser aussi qu'une chose comme une licence « globale » ne réglerait rien. Elle ne ferait qu'enrichir un peu plus la ou les sociétés qui en recevrait la gestion, et quelques « gros » artistes. Ce ne sont pas ces personnes qui doivent être protégées et aidées.

La meilleure solution, à ce jour, c'est une offre légale la plus large possible, à un prix raisonnable. Ce qui existe à ce jour est un pas dans la bonne direction, mais c'est juste un petit pas. Seule une petite partie des catalogues artistiques est disponible. Tant que cela ne changera pas, il y aura une demande pour accéder au reste desdits catalogues.

[Et, non, augmenter le prix des morceaux en qualité médiocre, même sans « protection anti copie », ce n'est pas une évolution dans le bon sens.]

De penser enfin que le texte de loi « hadopi », ce n'est pas seulement ça. Qu'il contient aussi d'autres atteintes graves aux droits fondamentaux. Comme en particulier l'interdiction faite de souscrire ailleurs durant toute la période de suspension de l'abonnement.

Donc allons voir nos députés, nos élus, pendant qu'ils sont encore en vacances, et même après. Ils ne sont normalement pas méchants. Ils ne mordent pas. Enfin, pas la plupart :-)

Et n'arrêtons pas une fois l'épilogue de la saison joué. Il y aura d'autres saisons, il ne faut pas en douter.

À bientôt,

Martin

(1) <http://www.lepoint.fr/actualites-technologie-internet/2009-04-22/telechargement-illegal-entretien-catherine-trautmann-la-femme-qui-a-tue-hadopi/1387/0/336886>